

lion par an, (augmentation que nous pouvons facilement absorber), le pays va marcher vers la prospérité que je lui souhaite.

Nous constatons que la situation s'améliore d'année en année; mais il est important que nous mettions tous l'épaule à la roue; et bien que mon honorable ami soit sous l'impression que nous criions dans le désert, je crois que si nous prouvons, par nos efforts à chaque session, que nous avons l'intention d'étudier aux rayons X, les dépenses provenant des différentes sources, et plus particulièrement celles ayant trait au Service Civil, nous aurons fait tout ce qu'il est en notre pouvoir de faire pour l'amélioration des conditions au Canada.

L'honorable M. ROBERTSON: Permettez-moi de faire une remarque au sujet de la déclaration de mon honorable ami, concernant les dépenses faites par le gouvernement précédent, en 1919-20. Honorables messieurs, je vous rappelle que cette date est celle qui a suivi immédiatement la fin de la Grande Guerre.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne suis pas entré dans les détails, mais je n'ai pas eu non plus l'intention de critiquer.

L'honorable M. ROBERTSON: Cette année-là, le gouvernement a dû faire face à des dépenses extraordinaires. Il devait assurer le rapatriement de ses soldats et pourvoir à la gratification à laquelle ils avaient droit. Il fallait aussi régler un grand nombre de comptes qui s'étaient accumulés depuis plusieurs années.

Je ferai aussi remarquer, que le gouvernement actuel a placé à son crédit, une forte somme qui représentait la balance due au Canada par la Grande-Bretagne en règlement de comptes. En réalité, cette transaction avait été faite par l'ancienne administration qui, en toute justice, devrait en avoir le mérite. Mon honorable ami a fait remarquer les avantages d'une immigration qui augmenterait la population du Canada de un million d'individus par année. Je suis d'avis que nous avons un urgent besoin de cette augmentation, mais je déclare que la politique actuelle du gouvernement tend plutôt à paralyser nos industries qu'à les faire prospérer.

L'honorable M. DANDURAND: Une industrie très importante vient d'être établie à Cornwall.

L'honorable M. ROBERTSON: L'exode toujours croissant de notre population industrielle, prouve que la politique d'immigration suggérée par mon honorable ami, n'est pas avantageuse pour le pays. Il n'est pas possible d'envisager actuellement l'avenir avec sa-

tisfaction. Nos industries sont si peu actives que les revenus des compagnies de transport s'en ressentent sérieusement. Si nous considérons que les revenus diminuent, que la population baisse en raison de la stagnation industrielle, il ne faut pas être surpris que nos compagnies de transport voient leur situation devenir de plus en plus embarrassante; et si nous envisageons que la récolte sera moindre que celle de l'année dernière, nous avons raison de craindre pour la prospérité de nos chemins de fer nationaux canadiens.

J'approuve entièrement les observations faites par le leader de la gauche dans cette Chambre, et je dis avec lui que tous ceux qui ont des intérêts commerciaux au Canada, doivent prendre en sérieuse considération toutes ces questions importantes, et protester énergiquement contre toute dépense inutile actuellement.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la deuxième fois.

#### TROISIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la troisième lecture du Bill.

La motion est adoptée; le bill, lu pour la troisième fois, est adopté.

#### BILL CONCERNANT LA LOI DES PENSIONS

Le Sénat continue l'étude du message suivant, de la Chambre des communes:

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'accepte pas leurs amendements aux clauses 2, 6, 9 paragraphes (1a), (1b), (1); 10, 15 et 16 du bill n° 255, loi modifiant la Loi des Pensions, pour les raisons suivantes:—

Ces clauses découlent des recommandations faites par la Commission royale des pensions, de l'assurance et du rétablissement civil des soldats, telles qu'elles ont été soumises à la Chambre des communes au cours de la session actuelle.

A la clause 19 dudit Bill, pour la raison suivante:—  
La permanence de l'échelle des pensions est jugée indispensable au bien des pensionnés en général.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Honorables messieurs, je remarque que la raison pour laquelle la Chambre des communes n'accepte pas nos amendements au Bill modifiant la Loi des Pensions, est que la Commission royale des pensions a recommandé d'adopter le Bill tel que soumis à la Chambre des communes. C'est probablement ce qui explique pourquoi la Chambre des communes l'a adopté. Honorables messieurs, je voudrais savoir depuis quand les institutions parlementaires de ce pays en sont arrivées à abdiquer leurs fonctions en faveur d'une commission royale. Sommes-nous ici pour exercer notre prudence et notre jugement en matière de lé-